



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **03 décembre 2024** :

Présents : M. Hubert GROUILLER (président), André CHENE (secrétaire), Pierre BOISSON, Christian MARCE, Roger AYMARD et Sébastien MROZEK (en visioconférence).

Assiste : Monsieur Luca FASINO (Juriste).

AUDITION DU 03 DECEMBRE 2024

DOSSIER N°30R : Appel de l'ESB FOOTBALL MARBOZ en date du 15 novembre 2024 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion en date du 4 novembre 2024 ayant donné match à rejouer à la rencontre de leur équipe Séniors Régionale 3 du 19 octobre 2024 contre l'O. DE BELLEROUCHE.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision rendue par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion en date du 15 novembre 2024.
- Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'ESB FOOTBALL MARBOZ.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.